

## ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.  
Trois mois . . . . . 11 »  
Par la poste . . . . . 15 »  
Un N<sup>o</sup> . . . . . » 20  
Les abonnements commencent à  
toutes les époques.

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

## ANNONCES.

20 centimes par ligne.

## ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue  
du Pot-d'Or, N<sup>o</sup> 622, et chez  
Messieurs les Directeurs des  
Postes.

## ALLEMAGNE. — Francfort, le 6 mars.

On écrit de Berlin, le 5 mars :

Il n'y a plus de doute, une fête de famille brillante sera célébrée ici au mois de mai prochain. Tous les monarques amis y assisteront : l'empereur et l'impératrice de Russie, l'héritier présomptif du trône, le roi de Hanovre, le grand-duc de Weimar, le duc de Mecklenbourg, le roi de Saxe et quelques archiducs d'Autriche ; on dit même que le roi des Français viendrait nous visiter, si d'ici-là les affaires d'Espagne venaient à s'arranger. En tout cas on espère y voir les ducs d'Orléans et de Nemours et le prince de Metternich.

## ANGLETERRE — Londres, le 8 mars.

Le lord Brougham a renouvelé, dans la chambre des lords du 6, une proposition relative à la répression de la traite. Lord Wellington, sans appuyer la motion, a recommandé au ministère de s'occuper sérieusement de cette importante question. Lord Melbourne a accueilli avec beaucoup de courtoisie cette recommandation. La proposition de lord Brougham a été repoussée par 56 voix contre 14.

— Lord Molesworth a commencé le 6 au soir, dans la chambre des communes, son attaque contre lord Glenelg, à propos des affaires du Canada. L'honorable baronnet a proposé de faire une adresse à la jeune reine, dans laquelle la conduite du ministre des colonies serait sévèrement blâmée, et le conseil lui serait donné de modifier le cabinet dans l'intérêt du Canada. Les tories et une grande partie des radicaux ont appuyé cette proposition, que les whigs, et principalement lord Palmerston, ont vigoureusement attaquée. Le ministre des affaires étrangères a déclaré hautement que tous les ministres étaient solidaires et que tous sortiraient du cabinet si lord Glenelg, par la voie de la chambre, était forcé de donner sa démission.

— On écrit de Gibraltar que l'on y a vu plusieurs agens de don Miguel, chargés de faire des approvisionnements d'armes, de munitions et de transports pour les hommes qui doivent débarquer sur les côtes des Algarves pour renforcer Remedicho, et soulever, s'il le peut, cette province du tyran proscrit.

— Le bateau à vapeur BRAGANZA a apporté des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 3 de ce mois ; elles sont en général peu favorables. Deux ministres, dont l'un est M. Sanda Bandeira, ont donné leur démission. Enfin le parti du mouvement paraît conserver encore beaucoup d'influence.

## FRANCE. — Paris, le 10 mars.

La chambre s'est occupée aujourd'hui du projet par lequel il est accordé à titre de récompense nationale, une pension de trois mille francs à la veuve du colonel Decombes, tué à la brèche de Constantine.

Voici le résultat du scrutin secret : nombre de votans, 519 ; majorité absolue, 160 ; boules blanches, 159 ; boules noires, 160. La chambre n'a pas adopté.

— Nous avons remarqué un mouvement extraordinaire parmi les hauts-financiers et les diplomates les plus intéressés à voir terminer la lutte espagnole. On dit que MM. Rothschild et Lafitte ont eu tour à tour des conférences avec un agent espagnol qui serait chargé d'une mission financière. M. Ricardo, de Londres, et M. Ardoin, sont également en-

## FEUILLETON.

## Les ouvriers en Angleterre.

C'est un grand problème, en Angleterre, de savoir comment passer le triste et ennuyeux dimanche. Ce pays qui est tout mouvement, toute vie les autres jours, est comme frappé d'apoplexie le dimanche. Pour fuir cette solennelle tristesse, l'étranger a l'habitude de grimper, vers les dix heures du matin, sur une de ces inévitables voitures à quatre chevaux, de *Charing Cross* ou de *Picadilly*, et de se faire traîner hors de Londres. Il va à Richmond se promener silencieusement dans le beau parc, admirer le cours tortueux de la Tamise, qui lui paraît trouble ou limpide selon que son humeur est prosaïque ou poétique, et paye très-cher un dîner servi par des garçons révérentieux, en culotte de soie et en habit brun, en tout semblables aux avocats de Turin ; ou bien il va à Greenwich admirer un autre parc, un observatoire, et un magnifique hôtel des marins invalides ; il dine à la vue des navires voguant sur la Tamise, et qui arrivent de la Chine et des Indes. S'il veut faire une course plus économique, il s'en va baillant sur les belles collines de Hampstead, s'apitoyant sur Londres qu'il voit enveloppé d'un épais nuage de fumée, et se félicitant d'en être sorti. Ces promenades sont de bons palliatifs contre l'ennui du dimanche, mais ce n'est dans aucun de ces beaux et mélancoliques lieux, ni à la brillante et sérieuse promenade de Hyde-Park, que l'étranger apprendra à connaître la nation. *John Bull* ne va pas se pavaner à Hyde-Park, à Kensington-Garden, ou se rassasier de beautés poétiques et faire des idylles dans la forêt de Windsor. Si vous voulez voir le personnage merveilleux qui, depuis plus d'un siècle, étonne l'Europe et la fait rire à ses dépens, qui habille presque le monde entier ; qui gagne des batailles sur terre et sur mer, sans trop se vanter ; qui travaille pour tous et mange pour six ; qui est le mont-de-piété et l'usurier de tous les rois et de toutes les républiques ; qui cependant est presque en faillite dans sa propre maison, et qui, semblable à Midas, meurt quelquefois de faim au milieu de son or : il faut le chercher ailleurs. Pendant l'hiver, descendez dans les tavernes souterraines. Là, autour d'un feu de charbons

très en pourparlers. Toutefois, personne ne connaît encore les propositions qui ont pu être faites à ces capitalistes. Il paraît certain que plusieurs plans ont été proposés de part et d'autre, mais la plupart ont été reconnus inexécutables, parce qu'ils prenaient la banqueroute partielle ou même totale comme principe des nouveaux arrangements. On parle, comme on sait, depuis quelque temps, de médiation non-seulement de la France, mais encore de plusieurs cabinets étrangers, pour amener une transaction entre le prétendant et le parti de la reine.

— Le ministre des finances a, dit-on, déclaré à la commission du remboursement qu'il existait une raison de haute politique qui l'empêchait de désirer la conversion immédiate et qui rendait cette mesure impossible en ce moment. Il n'a pas voulu s'expliquer d'avantage laissant à chacun le soin de faire des conjectures sur le motif secret allégué par le ministère.

— Le JOURNAL DU COMMERCE dit que les deux ministres appelés ont tous les deux déclaré à la commission de la chambre des députés que la conversion du 5 p. c. leur semblait inopportune, l'un en termes un peu décolorés, l'autre avec une netteté d'expressions qui laisserait peu de doutes sur l'opposition du ministère à toute réduction dans l'intérêt de la dette publique.

Le JOURNAL DES DÉBATS indique trois causes qui lui paraissent devoir affirmer cette résolution du cabinet ; ce sont : 1<sup>o</sup> les apprêts très réels d'une campagne d'été dans la péninsule, et qu'on s'efforcera de rendre décisive ; 2<sup>o</sup> la persistance des bruits fâcheux sur la situation commerciale de quelques villes de l'Amérique ; 3<sup>o</sup> une crise parlementaire fort grave qui remue profondément la Grande-Bretagne.

La conclusion nécessaire pour le JOURNAL DES DÉBATS est, comme on le pense bien, que le gouvernement doit attendre avec une surveillance attentive le développement des ces événements ; « lui seul a la révélation des causes plus profondes qui peuvent menacer le repos du monde dans un avenir plus éloigné. Lorsque le cabinet affirme que la conversion est actuellement impuissante, il n'y aurait plus que de la présomption et de la témérité à oser s'élever contre cette déclaration ! »

— Il régnait aujourd'hui une extrême confusion dans la polémique des journaux. Les bulletins officiels d'Estella publiés par la QUOTIDIENNE sont démentis par le JOURNAL DES DÉBATS ; mais une autre feuille doctrinaire regarde la coopération du général Bourmont et des représentants de la Russie en Navarre comme un fait accompli.

Les doctrinaires prennent en main la défense du gouvernement espagnol. Tout en déclarant que la France doit se garder d'une intervention immédiate, ils excitent le ministère à se prononcer de jour en jour plus ouvertement, plus efficacement en faveur de Christine.

« Le juste-milieu français a triomphé à l'intérieur, dit un organe doctrinaire, mais il lui reste à l'extérieur une mission nouvelle ; il faut qu'il fasse de la propagande à son tour. Tant qu'il a pu être question de soutenir à Madrid l'esprit révolutionnaire, la France a dû s'abstenir ; mais dès qu'il s'agira d'y appuyer un gouvernement sage-ment libéral, la France se devra à elle-même de prendre un parti généreux. Cette propagande sera sainte et sublime, car elle aura pour but de défendre le dépôt sacré de la civilisation, du progrès, contre les folies de l'esprit anarchique et les fureurs aveugles de l'absolutisme. »

— On assure que M. Thiers vient d'acheter à un prix assez élevé une des actions du journal le CONSTITUTIONNEL. M. Ve-

ron, ex-directeur de l'Opéra, qui a voulu aux dernières élections se faire élire député, a également acheté une action dans ce journal.

On dit que M. Thiers va devenir en quelque sorte rédacteur en chef du CONSTITUTIONNEL, et que ce journal sera l'organe décidé, mais sévère, des doctrines du centre gauche dont il s'est écarté quelquefois pour se porter un peu plus à gauche. M. Thiers espère, au moyen de son journal, ressaisir l'influence qu'il a vainement redemandée plusieurs fois à la majorité de la chambre. (CORRESP.)

— On a fait le relevé des ouvriers, qui, depuis le premier janvier dernier, sont partis pour Saint Pétersbourg, où ils ont été embauchés par le gouvernement russe. Leur nombre s'élève à 500. Une centaine de manufacturiers sont partis également pour aller s'établir dans la capitale de la Russie.

— Le tribunal de commerce de la Seine a renvoyé, pour être plaidée au grand rôle, une affaire relative à la dissolution de la Société du Musée des Familles, et pour laquelle MM. Emile de Girardin, Clémann, Boulmy et Desrez ont été assignés par M. Dutertre-Dana.

— Plusieurs artistes belges ont exposé au salon de 1838 à Paris ; voici ce que le SIÈCLE dit d'un tableau commandé par Louis-Philippe à M. Gallait pour le Musée de Versailles :

M. Louis Gallait, dont le premier début au salon fut si remarquable il y a trois ans, et qui l'année dernière exposa ce charmant tableau intitulé MONTAIGNE VISITANT LE TASSE DANS SA PRISON, a encore fait cette année un progrès notable. Sa BATAILLE DE CASSEL mérite d'être citée avec celles de MM. Charlet et Auguste Couder, au premier rang de ces difficiles compositions qui ont été fatales à tant d'autres ; M. Gallait a compris qu'il devait étudier sérieusement l'ensemble et les détails de son tableau. Aussi les figures, les chevaux, le paysage, les étoffes, le mouvement, le dessin, la couleur, l'harmonie générale, toutes ces difficultés inextricables ont-elles été abordées et franchées avec succès par le jeune artiste qui avait sa réputation à soutenir et à consolider.

Le paysage, fidèlement restitué d'après une vieille tapisserie, ainsi que l'ordre historique des mouvements de troupes a été rendu par M. Gallait avec une rare puissance. Le groupe du duc d'Orléans et de ses officiers brille d'un éclat magnifique, où l'auteur a épuisé toute la magie de sa manière fine et colorée. La compagnie de soldats rouges qui vient de descendre de cheval et qui se précipite le fusil à la main à travers un petit bois tout haché par la mitraille pour aller porter secours à un régiment engagé contre l'ennemi sur le second plan, est d'une vigueur et d'une animation sans pareilles. Les figures des arrières plans se groupent avec un art infini. Un grand coup d'ombre traverse en long le milieu de la plaine, tandis qu'une vive lumière éclaire le reste de la toile ; ce parti pris est d'un superbe effet.

## BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MARS.

Le 5 p. c. est encore en hausse et le cours s'est élevé aujourd'hui à 108 25 fin du mois ; on demandait également le 5 p. c. à 80 15 fin courant. L'article publié par le Journal des Débats, sur la question du remboursement dans le sein de la commission, a rassuré tous les spéculateurs qui semblaient croire que la conversion serait indéfiniment ajournée.

Les actions de la Banque de France étaient offertes ; elles ont fléchi à 2040. Les quatre canaux sont restés à 1247 50.

L'actif espagnol est en faveur depuis trois jours ; le cours s'est élevé aujourd'hui à 21. Il en est de même pour le 5 p. c. portugais qui était demandé à 20 1/2.

L'emprunt d'Halti est resté à 400. Les actions de la Banque de Belgique étaient demandées à 1512 50.

Une hausse très-forte a eu lieu sur quelques actions industrielles.

en Angleterre, un petit morceau de terre planté de fleurs. Un lord a dans ses parcs des chênes vieux de mille ans, que la hache a toujours respectés, des serres remplies de plantes exotiques, de fruits exquis, de fleurs les plus rares ; et le pauvre artisan travaille à son métier à la vue de petits vases de fleurs qu'il a avec un cœur non moins hospitalier que celui du lord, il a posés en dehors de la fenêtre pour réjouir les yeux du passant. L'amour des fleurs est un grand signe de civilisation. Il existe en Angleterre, de temps immémorial, des sentiers à l'usage commun, qui traversent les champs des particuliers. Il y a quelques années, les propriétaires, presque partout insatiables, essayèrent de supprimer ces chemins et de priver le public de ces salutaires et innocentes promenades ; à cette occasion il se forma dans tous les comtés des sociétés pour la défense des droits et des plaisirs du peuple. Cela indique suffisamment combien l'Anglais a ses droits à cœur, et combien aussi il aime les promenades champêtres.

Dans les environs de Londres, il y a des jardins, ombragés de grands arbres, appelés *Tea-Gardens*, où les ouvriers vont avec leur famille prendre le thé après le dîner, ou boire de la *nut-brown ale*, bière brune ; un des plus beaux est celui de *Cumberland-Garden*, près du Wauxhall, le long de la Tamise. Ce jardin est couvert de petites tables très-propres, autour desquelles des groupes de quatre ou six ouvriers fument avec des pipes de terre blanche, que l'hôte, moyennant un son, leur fournit pleines de tabac ; là ils se reposent et jettent de temps en temps avec la fumée du tabac quelques phrases tronquées, précisément comme le caporal Trim et le capitaine dans Tristram Shandi. Celui qui a point éprouvé combien le repos est doux après un travail de cinq à six jours, ne pourra comprendre que ces hommes si peu parlans et presque immobiles soient heureux sous cette forme de statue. Il n'y a dans ce jardin aucun instrument de musique et on n'entend autre chose que le bruit sourd des conversations à voix basse, pendant que des bateaux remplis de promeneurs vont et viennent sur la Tamise ; tandis qu'en Italie nous sommes habitués à entendre sur nos lacs des morceaux de musique instrumentale, des chœurs, et des chansons villageoises. En ceci l'Anglais n'est pas coupable, car il aime passionnément la musique et la poésie ; mais on sait que la religion protestante n'admet pas de divertissemens le dimanche ; elle veut qu'il soit consacré à la contem-

Le charbonnage de Bray-Maurage, qui était descendu ces jours derniers à 585, s'est vivement relevé et était demandé à 610.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, le 9 mars 1858, à 7 heures.

Un courrier extraordinaire annonce que, le 4 courant, avant le jour, la faction Cabanero est entrée dans Saragosse et a occupé les principaux points; mais la garde nationale s'est rassemblée et a chassé les carlistes, qui ont perdu 120 hommes et 700 prisonniers.

— On écrit de Madrid, 1<sup>er</sup> mars :  
« Les journaux de Madrid du 1<sup>er</sup> mars publient en entier le projet de loi relatif à la dime : nous remarquons qu'il s'agit de maintenir cette dime pour une autre année seulement, savoir, jusqu'à la fin de février 1859.

» La faction de Basilio est maintenant dans la Manche; Sanz la poursuit.

» Le général Doua est entré avec 5 ou 6000 hommes à Murcie le 24 février, il a dû partir le 26.

Un décret royal nommé D. Félix d'Olhabeningue y Blanco président d'une commission chargée du règlement définitif de la dette publique tant nationale qu'étrangère, de rétablir le crédit public et d'assurer le sort des créanciers légitimes de l'état. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 11 mars.

M. le comte de Werner de Mérode est assez bien rétabli de la maladie qui a mis ses jours en danger. Il a assisté à la séance du vote définitif du projet de loi sur l'organisation de l'école militaire.

— M<sup>me</sup> la baronne d'Huart, mère de M. le ministre des finances, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie. Elle était âgée de 76 ans et habitait le Luxembourg.

— L'abbé Helsen vient d'ouvrir un estaminet hors la porte de Schaerbeck, dans le bâtiment où son temple a été construit.

— Dans la journée du 7 de ce mois, un malheureux colporteur de Bibles s'est présenté à Diest. Là, comme à Saint-Trond, son arrivée a été le signal d'une émeute populaire. Son magasin de livres a été pillé; on lui a enlevé 11 Bibles et 209 exemplaires du Nouveau Testament. La police a dressé procès-verbal et a fait incarcérer un des mutins. Plusieurs témoins ont déjà été entendus. (OBSERV.)

— Les colonels des cuirassiers et du 4<sup>e</sup> de ligne, anciens chefs de M. Michaels, ont été assignés par le ministère public, en cause de ce dernier, pour le 12 courant. Un sténographe sera, dit-on, chargé par le gouvernement de recueillir les moindres détails de ce procès qui, par ses particularités, sera de nature à éclaircir plusieurs points de la législation, presque tombée en désuétude, en matière d'injures et de sévices.

M. Jottrand est seul inscrit pour défendre M. Michaels. On avait annoncé d'abord MM. Jottrand et Zanders.

— Nous apprenons des choses fort étranges sur le compte d'un intrigant qui habitait le pays depuis 12 ans et s'est enfui après avoir fait une masse de dupes à Bruxelles, pour la somme d'un million à peu près.

Il prenait le nom de Wauthier, un des plus communs du vocabulaire, mais on ne sait encore avec certitude s'il était belge ou étranger. Il occupait trois logements à Bruxelles, Montagne des Oratoires, rue des Baraques et rue de la Violette. Partout il a laissé un beau mobilier qui lui servait à captiver la confiance des dupes. Par suite de la susceptibilité du propriétaire de la maison, Montagne des Oratoires, les effets qu'il a délaissés dans ce domicile seront vendus lundi à la Grand-Place, mais les créanciers espèrent qu'ils pourront faire vendre sur les lieux les effets délaissés rues de la Violette et des Baraques, meubles, tableaux et livres, tout est remarquable de luxe et de rareté. Les huissiers travaillent activement aux inventaires, mais l'on s'attend à des conflits et procès entre les fournisseurs et les autres créanciers. (BELGE.)

— On écrit de Tournay, 8 mars :  
Depuis quelques jours les ouvriers de carrières d'Allain refusent de travailler. Il paraît que leur mécontentement provient de ce qu'on a diminué leur salaire de 15 centimes par journée. Hier la police s'est rendue sur les lieux et l'on

plation, au recueillement et à l'examen de soi-même, sans cependant prohiber la consolation de la bouteille. En Ecosse, où domine la religion de l'austère Calvin, le dimanche est encore plus taciturne et plus triste : le sourire est presque réputé une profanation. En ce jour de complète inaction, on permet à peine aux barbiers d'exercer leur métier jusqu'à neuf heures du matin. Je crois que personne n'oserait se couper les ongles le dimanche. On connaît l'anecdote d'un sévère calviniste qui pendit son chat le lundi pour avoir été le dimanche à la chasse aux souris. En plusieurs endroits le péage des barrières (pour les voitures particulières) est double ce jour-là. On parle beaucoup sur le continent des jurements des Anglais ou de leur god... ; moi je crois qu'un gondolier vénitien ou un vouturier bolonais jure plus que mille Anglais. J'ai vu affichée dans tous les cabarets la menace des magistrats de condamner à l'amende celui qui proférerait un blasphème.

Quiconque s'est formé une idée des Anglais d'après le plus beau poème de Voltaire (que je ne veux pas nommer, quoique chacun de mes lecteurs l'ait lu) serait bien surpris de voir, au lieu de ces jeunes fleuries et de ces formes athlétiques, les faces blêmes et les membres grêles des ouvriers qui peuplent ces jardins. La charrie embellit les populations, l'atelier les gâte. Quelle différence, en effet, entre un montagnard écossais et le tisserand de Glasgow ! Le premier conserve encore les formes robustes et les belles proportions des guerriers d'Ossian; ses jambes ressemblent aux colonnes de marbre du Léna; il a la poitrine haute et large comme une cuirasse, un air vigoureux dans tout son maintien, l'apparence de la joie, du courage et de la santé. L'ouvrier, au contraire, est frêle, vieux avant l'âge, mal fait et courbé. Quelle différence entre un cocher anglais et un filicr de Manchester ! Le premier ressemble à Bacchus, le second à un prisonnier condamné à une détention perpétuelle; le dépeuplement de la population est un désavantage des Etats manufacturiers, qu'on n'a pas pris, jusqu'à présent, assez en considération. J'ai cherché la statistique des classes manufacturières, afin de connaître leurs diverses maladies et leur longévité, mais je ne l'ai pas trouvée et je crois qu'il n'en existe pas; il serait difficile de l'établir, en effet, à cause de l'émigration continuelle des ouvriers d'une manufacture à l'autre. Quelques médecins de Manchester ont essayé de persuader que la longévité est plus grande dans les villes où les fabriques se sont mul-

espère que tout rentrera bientôt dans l'ordre. Deux escadrons de lanciers sont partis de cette ville, pour maintenir l'ordre. Quelques ouvriers ont été arrêtés.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentants a voté hier à la majorité de 58 voix contre 7 le crédit de 200,000 francs pour l'envoi d'une mission spéciale à Constantinople.

Elle a ensuite ouvert la discussion générale sur le projet de loi relatif aux ventes à l'encan. MM. de Cornely, de Brouckère et Lebeau en ont combattu le principe. Ce dernier a proposé un amendement tendant à élever à 10 p. c. en principal le droit d'enregistrement sur ces sortes de ventes, comme le seul palliatif dont on puisse aujourd'hui faire l'essai.

Le projet a été soutenu par MM. Verhaegen, Donny, A. Rodenbach et Desmet. La discussion en a été continuée à lundi.

Le sénat s'est réuni aujourd'hui à 2 heures. Il a voté à l'unanimité des 26 membres présents le projet de loi relatif aux barrières. Il a entendu les rapports des commissions sur trois projets de loi, savoir celui relatif à l'abonnement pour le débit de boissons distillées; celui qui concerne la police du roulage, et celui qui assimile les routes empierrées aux routes pavées. La discussion sur l'ensemble de ces trois projets a été ouverte et close, sans que personne prit la parole; la discussion des articles a été renvoyée à lundi.

Plusieurs rapports sur les demandes en naturalisation déjà prises en considération par la chambre des représentants, ont été aussi présentés. Le sénat fixera lundi le jour où il devra s'en occuper.

BANQUE DE BELGIQUE.

Le Directeur de la Banque de Belgique a l'honneur d'informer Messieurs les Actionnaires des Sociétés ci-après désignées que l'Assemblée Générale aux termes des Statuts:

DES CHARBONNAGES ET HAUTS-FOURNEAUX DE L'ESPERANCE: aura lieu le 7 avril prochain, au siège de l'établissement, à 11 heures du matin.

DES CHARBONNAGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'OUGRÉE: également au siège de l'établissement, le même jour, à une heure de relevée.

DES HAUTS-FOURNEAUX DES VENNES: chez son Directeur, rue derrière St.-Thomas, à Liège, le même jour, à 5 heures de relevée.

Il porte également à la connaissance de MM. les Actionnaires de la seconde de ces Sociétés qu'il leur sera proposé une modification à ses Statuts.

Bruxelles, le 9 mars 1858. LE DIRECTEUR DE LA BANQUE, DE BROUCKÈRE.

LIÈGE, LE 12 MARS.

Jaloux de satisfaire à un désir généralement exprimé, et fidèle à la promesse qu'il avait faite, le *POLITIQUE* revêt aujourd'hui une forme nouvelle, et parat, pour la première fois, imprimé en caractères neufs. A cette transformation, toute matérielle, se borne le changement opéré. Il n'affecte donc en rien l'esprit et la rédaction du *POLITIQUE* qui continuera à suivre la ligne de conduite qu'il a adoptée.

Sincèrement attachés au système du gouvernement représentatif, tel qu'il est organisé par la Constitution, et en dehors duquel nous ne voyons que despotisme ou anarchie, nous combattons, avec force, toutes les tentatives qui auraient pour but de le renverser. La charte la plus républicaine et la plus démocratique ne saurait doter un peuple de plus de garanties, ni sanctionner des libertés plus étendues, que celles qui sont consacrées par notre pacte social, et qui constituent l'essence de notre gouvernement. Les étrangers même rendent, à la Révolution de Septembre, ce glorieux témoignage, que jamais une nation n'a recueilli, de son soulèvement contre un pouvoir oppresseur, des fruits plus précieux. Sachons donc conserver et défendre nos conquêtes, non seulement contre les usurpations de la force, mais encore contre les envahissements de l'intrigue. Libéraux, tolérants et modérés, nous voulons la liberté pour tous, pour nous comme pour nos adversaires, mais sans exagération, et autant que possible, sans abus. Nous sommes partisans de toutes les améliorations pacifiques dont nos institutions sont susceptibles, pour autant qu'elles ne dénaturent

point le système représentatif, et nous nous appliquerons constamment à les signaler et à en provoquer la réalisation, par tous les moyens raisonnables et légaux.

Le principe de l'égalité devant la loi dominera toujours nos discussions. Point de faveurs exclusives, point de privilèges. Les libéraux et les catholiques sont tous citoyens, et à ce titre, ils doivent jouir des mêmes droits, et être soumis aux mêmes obligations. Chaque fois que ce principe sera violé en faveur des uns ou des autres, nous réclamerons contre cette infraction, et nous ferons tout ce qui est en nous pour la faire cesser.

Nous reconnaissons la légitimité de la propagande de toutes les opinions, qui ne tendent pas à l'anéantissement de notre indépendance et de notre pacte social. Que la liberté des consciences, de la presse et de l'enseignement, reste donc environnée d'un inviolable respect, et s'il se manifeste des abus dans leur exercice, que le remède vienne plutôt de nos mœurs que de nos lois. Confiant dans le bon sens de la nation, qui fera toujours justice des mauvaises doctrines, nous ne réclamerons jamais des mesures préventives, et nous engagerons sans cesse le pouvoir à mettre autant de modération, de discernement et de loyauté qu'il est possible, dans l'emploi des moyens répressifs qui pourraient devenir nécessaires dans l'intérêt bien constaté de tous.

Persuadés que les impôts progressifs sont les meilleurs, parce qu'ils sont les plus justes et qu'ils atteignent chaque contribuable selon ses facultés, nous chercherons à faire prévaloir ce système, dont les bienfaits sont encore si généralement méconnus par les gouvernements. L'impôt qui rapporte le plus est toujours le plus favorablement accueilli par ceux-ci; mais à nos yeux l'impôt le plus équitablement réparti l'emportera sur tous les autres. Par un motif semblable, nous voulons que des dépenses, toujours proportionnées à l'utilité d'une entreprise, aux services rendus à la société par ceux qui touchent un salaire sur le budget, au prix des objets nécessaires à l'entretien de la vie, suivent la progression ascendante de la prospérité nationale.

La même liberté que nous réclamons dans l'ordre moral, nous voulons la voir introduire dans l'ordre matériel. Le système des prohibitions et des restrictions, en matière commerciale, a été combattu par tous les économistes distingués. Nous marchons et nous continuerons à marcher sur leurs traces. Les barrières factices élevées sur chaque frontière, par les intérêts de quelques-uns coalisés contre les intérêts de tous, disparaîtront tôt ou tard, par l'effet de l'inévitable association des peuples. Il faut donc hâter, mais lentement, mais pacifiquement, cette transition salutaire. C'est ce que nous faisons, en défendant le principe de la liberté de commerce, et en en réclamant l'application graduelle à toutes les branches de l'industrie.

Nous devons beaucoup à l'industrie: elle a répandu sur notre sol des trésors et des merveilles que nous montrons avec orgueil à l'étranger; elle a élevé notre belle patrie à un degré de prospérité qui était auparavant inconnu. Mais pour que nous ne descendions pas de la hauteur où nous sommes placés, il importe de ne pas se laisser entraîner, par un esprit de spéculation aveugle, hors des bornes de la prudence, et de modérer cette fougue aventureuse qui se précipite au devant de toutes les entreprises bonnes et mauvaises. Aussi ne cesserons-nous de recommander la prudence, et dans toutes les opérations où l'état peut raisonnablement intervenir, nous ne lui contesterons pas son droit de surveillance, convenablement organisé par une loi.

Notre attitude envers le pouvoir sera telle qu'elle a été jusqu'à présent. Nous critiquerons, avec modération et franchise, tous les actes qui nous paraîtront contraires aux libertés garanties par la constitution, ou hostiles aux intérêts des citoyens, et nous louerons, avec transport, tout ce qui aura pour but de donner à ces garanties le développement qu'elles comportent, et d'augmenter le bien-être général. Voilà le programme que le *POLITIQUE* s'est tracé et dont il ne deviera jamais.

Une dame belge, qui a longtemps habité Liège, vient de publier la traduction d'un livre italien, aussi instructif qu'attachant, dû à la plume d'un réfugié. C'est un coup-d'œil rapide, mais intelligent et profond, sur la société anglaise de nos jours. L'auteur, M. Pecchio, a su résumer, dans quelques chapitres, avec une étonnante lucidité de pensée et de style, ses études sur le caractère et les mœurs d'un peuple qui joue un si grand rôle dans le monde. Il passe tour à tour en revue son organisation domestique, maritime, indus-

gnage à se rendre que de n'avoir jamais fait que la dix-huitième partie d'une éponge. » Si l'ouvrier n'avait l'incalculable avantage de la société de ses compagnons, qui, pendant les heures de repos l'éveillent, l'aident et lui communiquent leurs observations sur les objets variés qu'offre le séjour d'une ville, il deviendrait en peu d'années un véritable automate. En effet, au lieu de dire qu'un fabricant emploie un tel nombre d'ouvriers, on dit communément qu'il emploie autant de *hands*, mains, comme si les ouvriers n'avaient point de tête. Brougham, Hume, Burdett, Allen, enfin tous les protecteurs de ces classes, dont ils sont les favoris, reconnaissant cet inconvénient, cherchèrent avec un zèle infatigable à y porter remède; ils imaginèrent d'établir dans toutes les villes des bibliothèques à l'usage des ouvriers. Elles ne sont ouvertes que deux heures dans la soirée; elles contiennent des histoires, des voyages et des dessins de machines. La souscription pour un trimestre ne coûte que dix-huit sous anglais. Ils ne s'arrêtaient pas là; ils instituèrent dans les villes les plus populeuses des chaires de chimie et de mécanique appliquées aux arts. A Londres plus de quinze cents ouvriers payent une guinée par an pour assister à ces cours. Un cordonnier a remporté cette année le prix de dix guinées pour une composition de la géométrie. Il s'est formé, depuis quelque temps, une société pour la propagation des connaissances utiles; elle publie et distribue chaque mois un grand nombre d'opuscules élémentaires sur toutes les branches du grand arbre de la science humaine. Les journaux du dimanche, les grandes assemblées publiques auxquelles les ouvriers assistent, et où les hommes les plus éloquents instruisent le peuple des affaires publiques, sont un aliment et un aiguillon pour leur esprit.

Dans la séance du parlement du 15 décembre 1836, Hume représenta que la taxe du timbre sur les journaux était trop élevée. Dans les Etats-Unis, où la population excède de peu la moitié de celle de la Grande-Bretagne, il y a 590 journaux, tandis qu'en Angleterre il ne s'en publie, à cause de la taxe, que 484. Il annonça qu'il proposerait une réduction au moins pour les journaux hebdomadaires destinés aux artisans, Brougham, qui ambitionne d'attacher à son nom le titre de protecteur de l'instruction populaire, merveilleusement encouragé par son éloquence, appuya la proposition. Puis-elle être adoptée? L'influence que doivent exercer les journaux (je le répéterai mille fois), dans les

tipliées. Il est à regretter que Molière ne vive plus; il aurait trouvé là un nouveau sujet de faire rire aux dépens des empiriques. Les philanthropes n'ont pas ajouté foi à cette assertion, et convaincus du tort que fait à la santé des ouvriers une vie sédentaire et recluse, ils s'efforcèrent d'y remédier; quelques-uns de ceux-ci, entre autres Brougham et Hume, ont établi des écoles de gymnastique où les ouvriers peuvent, dans les heures de repos, exercer et développer leurs membres en se récréant. Le plus persévérant de tous, M. Owen, après avoir introduit la danse même dans sa prodigieuse filature de coton de New Lanark, entre Edimbourg et Glasgow, créa un nouveau plan de travail entremêlé d'occupations agricoles et manufacturières, et fut en Amérique en faire l'expérience. Les classes d'ouvriers sont plus ou moins laides selon leur profession. La population de Birmingham et de Sheffield, employée en grande partie dans les forges et dans les établissements où l'on travaille le minerai, est beaucoup plus robuste et à meilleure apparence que celle de Manchester et de Glasgow, presque toute emprisonnée dans les filatures.

Etant à Liverpool, je faisais quelques observations là-dessus à un des industriels si intelligents et si instruits de cette ville: il me répondit que dans la dernière guerre contre la France, les régiments recrutés parmi les ouvriers de cette industrieuse contrée se distinguèrent entre les autres par leur valeur; cela peut bien être: depuis qu'on a cessé de se battre à l'arme blanche, il n'existe plus de raison de croire que les artisans soient de mauvais soldats, comme les réputaient les Romains ou comme se montrèrent les Florentins dans le moyen-âge. En Perse, où le gros de l'armée consiste en cavalerie, qui exige de la force et une grande adresse, les habitants des villes manufacturières ne sont pas propres à faire de bons soldats; mais la guerre de nos temps se faisait avec de la valeur et de la discipline. Les armées anglaises, qui, sous ce rapport, sont des modèles, se composent pour le moins d'un tiers d'ouvriers.

La division du travail, si utile à la rapidité, à la perfection du travail même, et tant pratiquée en Angleterre, nuit au développement de l'intelligence de l'artisan; elle l'étourdit même. De quelle idée peuvent enrichir son esprit, cette havette, cette roue, ce fuseau qui lui passent sous les yeux dix heures par jour? « Il en résulte, dit Say, une dégénérescence dans l'homme considéré individuellement. C'est un triste témoi-

truelle, judiciaire, religieuse, et quelques mots lui suffisent pour vous faire connaître, non pas dans tous leurs détails, mais du moins avec leur caractère propre, une foule de choses dont vous chercheriez vainement les raisons d'existence et la signification réelle dans les nombreux volumes écrits par des étrangers sur le même sujet. Aussi recommandons nous vivement ce petit livre à l'attention de tous ceux qui aiment à s'instruire sans efforts. Il offre des enseignements utiles et une distraction agréable, et en le parcourant on croit lire quelques-uns des excellents articles de la Revue britannique et de la Bibliothèque de Genève. La traduction est fidèle sans être servile; elle se distingue surtout par une pureté et une élégance de langage auxquelles nos écrivains belges ne nous ont pas encore habitués. Nous reproduisons en feuilleton un des chapitres de cet ouvrage, et nous nous proposons d'en donner encore d'autres.

Les eaux de la Meuse, qui avaient considérablement grossi, à la suite des dernières pluies, ont sensiblement diminué, depuis hier. La navigation, si longtemps interrompue par un hiver rigoureux, a repris son cours. Partout les travaux recommencent, avec une activité nouvelle, et le mouvement du commerce et de l'industrie ne tarderont pas à rendre à notre ville l'aspect animé qu'elle avait momentanément perdu.

Trois cents ouvriers sont occupés, en ce moment, à réparer les dégâts causés au chemin de fer entre Tirlémont et Ans, par les éboulements survenus après le dégel. Cette circonstance retardera de quelques jours encore l'ouverture de la nouvelle section, qui, définitivement et au plus tôt, ne sera livrée à la circulation que vers la fin de ce mois. La station provisoire est sur le point d'être achevée; on a commencé, avant-hier, la construction des bureaux de perception, qui sera terminée d'ici à trois jours. A la mi-avril, les travaux seront ouverts sur la ligne qui s'étend des hauteurs de Ste.-Marguerite, à la station des Guillemins; on compte qu'il faut une année, au moins, pour les achever. Ainsi Liège ne sera véritablement en possession de son chemin de fer qu'au mois de juin 1859. Les travaux commenceront, en même temps, et sur trois points différens, entre Liège et Verviers. Il y aura sept tunnels à creuser dans le roc. On ne sait pas encore si le nouveau pont qui joindra le Val-Benoît au Rivage en Pot sera construit en pierre ou en fer. Le gouvernement penche pour l'établissement d'un pont en fer. Les plans de la direction de Verviers à la frontière sont toujours à l'étude.

Un arrêté de M. le gouverneur, en date du 12 de ce mois, porte que, les barrières placées sur les routes ci-après, seront ouvertes à dater de ce jour à minuit.

Route de 1<sup>re</sup> classe, n. 4, section de Liège vers St. Trond, embranchement de Liège vers Visé.

Route n. 14, de Seraing à la limite de la province de Namur.

Route de 2<sup>me</sup> classe, n. 15, de Liège à la limite de la province de Namur par Huy, embranchement de Fraigneux à Marches par Terwagne.

Route n. 16, de Liège vers Tongres.

Routes provinciales de Liège à Bierset, du Diéren Patar, de Planchard et de Rocour.

Route concédée de Huy vers Tirlémont.

En conséquence, le roulage est rétabli et la circulation libre pour toutes espèces de voitures sur les routes ci-dessus mentionnées.

La cour d'appel a prononcé ce matin son arrêt en cause M. Sansé et M<sup>me</sup> Huguet-Roux. Elle a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal de commerce qui a condamné M<sup>me</sup> Huguet-Roux à jouer le rôle d'Eudoxie de la surve.

Par un arrêt prononcé samedi, 10 de ce mois, la cour, chambré des appels correctionnels, a décidé que le fait de coucher en joue un membre de la force ou de l'autorité publique, agissant pour l'exécution des lois, constitue le délit de rébellion prévu par l'art. 209 du code pénal. Elle a en conséquence condamné à six mois de prison un Prussien, le nommé Gaspard Bodet, qui avait été acquitté d'une prévention de cette nature par le tribunal de Verviers.

— Le général-major titulaire hollandais, J. B. Cleerens a été mis à la pension.

États qui proclament la liberté de la presse, est incalculable. J'oserais presque dire que cette influence est plus puissante que celle de la religion. L'opinion publique jaillit de ces sources. La liberté de la presse a été le point de départ de toutes les réformes de la législation et tous les abus du pouvoir; c'est une vraie panacée. Les journaux sont le pain quotidien du matin et du soir de tout Anglais. Le public en est si avide, que l'éditeur du Times, non content d'imprimer à la vapeur onze cents exemplaires à l'heure, a perfectionné sa presse de manière à en faire paraître quatre mille à l'heure, ce qui fait 70 exemplaires par minute, mais imprimés d'un côté seulement.

Ortes, notre économiste, trop loué et trop critiqué, prétend que le commerce n'enrichit que les classes supérieures, en concentrant les gains dans quelques mains et en laissant la masse des ouvriers dans le même état de misère. *Tea-Gardens*, que je viens de décrire, sont la complète réfutation de cette opinion. Celui qui les visite observe avec étonnement ces artisans bien rasés, vêtus de bon drap, en bottes, dans des maisons propres, se couchant dans des lits soignés, prenant du thé deux fois par jour, mangeant régulièrement du pain blanc et de la bonne viande chaque jour de l'année. Étaient-ils dans cette situation quand le commerce de l'Angleterre n'était ni aussi florissant ni aussi étendu? Les anciens du pays, les traditions, les souvenirs, les vieilles maisons, sont de nombreux et irréfragables témoignages que maisons, lits, meubles, vêtements, nourriture, tout enfin était beaucoup moins bon. La cause de cette différence est évidente: quand le commerce est dans un état progressif, la demande de marchandises va croissant et devient favorable aux ouvriers, en maintenant l'élevation de la main-d'œuvre. C'est donc une vérité désormais incontestable que le salaire des ouvriers n'est pas seulement en raison du prix des subsistances, mais encore en raison de la demande combinée avec l'offre du travail. De plus, la division du travail et les machines ayant diminué le prix d'une foule d'objets qui étaient autrefois à l'usage exclusif des classes aisées, ces objets sont maintenant à la portée de tous. L'habillement actuel d'un ouvrier, quoique meilleur que celui qu'il portait il y a 60 ans, coûte beaucoup moins aujourd'hui.

Il est cependant vrai que l'introduction des machines à vapeur a en-

— Les journaux de Paris annoncent que M. Barthélemy vient de terminer sa traduction de l'Enéide.

— Le 7 mars, au soir, deux ouvriers ont été engloutis sous un éboulement dans une exploitation charbonnière de Velaine (Namur.) Le 9, on n'était pas encore parvenu à les retirer, malgré tous les efforts faits pour arriver jusqu'à eux, en forant un puits déjà profond de 70 toises.

CONSEIL COMMUNAL.

SÉANCE DU 10 MARS.— Absens: MM. Lefebvre, Wasseige, Tombeur, Fleussu.

Voici les communications faites par M. le président:

1<sup>o</sup>. M. Geefs informe que le modèle de la statue Grétry arrivera à Liège, dans le courant du mois d'avril prochain.

2<sup>o</sup>. La députation permanente adresse une proposition par laquelle le sieur Casterman offre d'acquérir au prix de 75 fr. le mètre carré, le terrain situé rue de la Régence, accordé par le conseil à M. Beaulieu au prix de 50 fr.

3<sup>o</sup>. Elle renvoie approuvé, le compte rendu par le receveur municipal pour l'exercice de 1856.

4<sup>o</sup>. La même députation transmet de nouvelles observations sur le règlement pour la vérification des décès.

5<sup>o</sup>. MM. Wiliquet et Fraikin offrent de nouveau pour le jardin botanique un terrain situé à Fragnée.

6<sup>o</sup>. Délibération de la fabrique de Ste. Foi relative à une donation lui faite par feu M. de Donnée.

7<sup>o</sup>. Lettre par laquelle M. le gouverneur fait connaître que le ministre des travaux publics n'a pas encore donné son avis sur les plans du quai de hallage de Cheravoie, aux Augustins, qui lui ont été transmis par l'administration communale de Liège.

Sur la proposition de M. Lambinon, on admet en principe l'acquisition d'un terrain qui doit servir à l'agrandissement du cimetière de Robermont.

Le conseil accorde, pour travaux urgents à la fabrique St-Christophe, 4195 62, pour les exercices 1857 et 1858, sans s'engager à voter le surplus de la dépense totale, qui s'élève à 14,882 frs.

La fabrique aura à renouveler ses démarches auprès du gouvernement et de la province, afin d'en obtenir des subsides.

MM. Lion et Tilman ont voté contre cette résolution.

Le conseil donne ensuite un avis favorable sur la demande d'autorisation de la même fabrique, de disposer d'une somme de 4,000 frs. sur la caisse des capitaux; les réparations qui ont été faites, quoique non autorisées par le conseil communal, se trouvent justifiées par un grand nombre d'états. De plus, en 1852, époque à laquelle les travaux ont eu lieu, on croyait que le décret de 1809 était aboli par la constitution. Aujourd'hui la loi communale a maintenu la législation sur les fabriques d'église.

Cette affaire est ajournée jusqu'à ce qu'on se soit assuré si la fabrique a fait au conseil de régence la demande d'autorisation pour ces travaux, dont l'exécution nécessite les 4,000 frs.

On ajourne le rapport de la commission de comptabilité sur l'apurement du compte d'inhumation de 1855, 54, 55 et 1856 pour pouvoir obtenir du bureau de bienfaisance des renseignements sur la solvabilité de plusieurs individus.

Le conseil rejette, par 14 voix contre 5, la demande de la commission des hospices, tendante à accorder 100 francs aux pauvres d'Yernée, commune dans laquelle ils ont des bois et des propriétés foncières, par le motif que les hospices ne peuvent détourner les fonds de leur destination.

On approuve la délibération du bureau de bienfaisance relative à une remise d'arrérages de 45 francs au sieur Poilvache.

M. Dethier demande que le conseil donne un avis favorable sur la délibération de la fabrique de St.-Barthélemy, tendante à pouvoir vendre à main ferme une parcelle de terrain contiguë aux cloîtres de l'église, à charge par la fabrique de faire emploi du capital.

M. Lion pense que les cloîtres des églises sont une propriété communale, et rappelle son vote négatif pour les réparations à des bâtimens situés dans les cloîtres de Sainte-Croix: il demande en outre le renvoi de cette affaire à la commission du contentieux.

M. Forgeur fait remarquer qu'il faudrait intenter aux fabriques une action en révocation, et demande qu'il soit donné un avis favorable, sans préjuger la question de propriété qui d'ailleurs est du ressort des tribunaux.

Le conseil donne un avis favorable sur cette délibération

levé à quelques classes d'ouvriers l'avantage de la concurrence, et les a rejetés dans le maigre nécessaire d'autrefois. Ces machines, faisant le travail de plusieurs millions d'ouvriers, sont autant de gigantesques rivaux de l'homme. En effet, tandis que les autres classes d'artisans, tels que forgerons, menuisiers, teinturiers, vitriers, etc., gagnent depuis trente jusqu'à soixante schellings et plus par semaine, les fileurs et les tisserands, qui travaillent douze heures par jour, peuvent à peine en gagner 15 à 18, aux époques de grande activité commerciale. Ils ne sont pas seulement physiquement inférieurs aux autres ouvriers, mais ce sont de plus des êtres misérables. Dans une assemblée tenue à Manchester, en janvier 1825, par les fileurs de coton, pour rechercher les moyens d'améliorer leur sort, un d'eux se leva et dit que dans les premiers temps de l'établissement des filatures de coton, les ouvriers jouissaient d'une aisance et d'une liberté plus grandes; mais que depuis environ 15 ans, par l'introduction des machines à vapeur, les fabricans avaient amassé des richesses et augmenté leurs loisirs, tandis que les ouvriers avaient graduellement descendu l'échelle sociale, et que leur salaire avait diminué, bien que leur travail se fut accru. Ensuite, après avoir dépeint la malheureuse vie qu'ils mènent, renfermés dans une chaude et suffocante atmosphère, ainsi que les diverses maladies auxquelles ils sont sujets, il s'écria: « Regardez autour de vous, et voyez ces visages blêmes et ces corps qui ressemblent à des squelettes. Regardez-moi, j'ai à peine 25 ans et je suis déjà plus vieux que ce matelot qui est à mes côtés et qui en a 50. Voyez à quelle triste condition nous sommes condamnés! depuis l'âge de six ans nous sommes plongés dans une atmosphère malsaine; souffrant des excès du chaud et du froid; privés de sommeil par la douleur de nos membres fatigués; et à 35 ans nous touchons déjà à une misérable vieillesse. Nos fils peuvent à peine croire; et notre indépendance, soutenue par une honnête industrie, se réduit, pour quelques-uns, à demander l'aumône au coin de la rue, le chapeau à la main, au plus pauvre passant. »

Cette plainte, des ouvriers mourant de faim dans laquelle il y a beaucoup d'exagération, comme dans toutes les harangues des chefs du parti populaire, anciens et modernes), au milieu d'une nation regorgeant d'or, me faisait penser à celle de ces malheureux Romains qui, par la bouche de Grachus, se plaignait de ne pas avoir un palme de terre pour ense-

relativement à la vente, sans rien préjuger aux droits de la ville, quant aux produits de l'aliénation, et sous la condition que la fabrique fasse emploi des fonds.

Sur le rapport de M. Piercot, relatif aux nouvelles observations de la députation provinciale sur le règlement pour les omnibus, le conseil décide que l'ordonnance ne sera plus que communale, et non provinciale, en ce sens qu'elle ne disposera plus que pour l'intérieur de la ville et non pour les communes environnantes.

Le conseil, dans sa séance à huis clos, a nommé le sieur Cordonnier, inspecteur de police au quartier du Sud, en remplacement du Sr. Bovier; il a accordé à M. Coune, pour l'intérêt de la 5<sup>e</sup> latine au collège, 600 fr. et deux mois de minervals.

CONCERT DE M. HENCHENNE.

C'est jeudi prochain 15 mars qu'aura lieu le concert annuel de M. Henchenne.

Tout nous fait espérer que, comme les années précédentes, cette soirée musicale réunira un grand concours d'auditeurs. Le bénéficiaire a senti que, pour exciter la curiosité et satisfaire les amateurs, un concert ne devait pas se composer seulement de morceaux de chant ou de musique que l'on entend chaque jour sur notre scène; il a donc su éviter cet écueil dans la composition de son programme. M<sup>me</sup> St-Ange y chantera la romance de M<sup>me</sup> de Bériot-Malibran, intitulée *les Brigands*, et que nous avons entendu chanter par la célèbre cantatrice elle-même. Notre excellent professeur de flûte, y exécutera deux morceaux, dont un grand solo, sur des mélodies allemandes, qu'il a lui-même arrangées. Le beau talent de M. Henchenne, et l'estime méritée dont il jouit, sont encore des garanties que la soirée du 15 mars attirera une société nombreuse et brillante.

GARDE CIVIQUE. — CHASSEURS-ÉCLAIREURS. — Elections.

Samedi dernier ont eu lieu les élections pour former le cadre de la compagnie des chasseurs-éclaireurs de la garde civique.

Ont été nommés: Capitaine, M. Delrez, Jacques. 1<sup>er</sup> lieutenant, M. Joiris, Victor. Sous-lieutenans, MM. Doreye, Nicolas, et Decamps, Joseph-Louis.

Sergens, MM. Charles, François; Comblain, André; Sutor, avocat; Chevremont, Victor.

Fourrier, M. Horne, Bartholomé.

Caporaux, MM. Lejeune, Gaspar; Dayeneux, François; Haquin, Henri-Joseph; Sablon, Jean; Cordonnier, Joseph; Putzeys, Isidore; Fanton, Ferdinand; Vincent, Guillaume.

ANNONCES.

TRES BELLE FERME

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

A VENDRE.

M<sup>e</sup> FORTAMPS, notaire à WAVRE, à ce commis, par jugement du tribunal de 1<sup>re</sup> instance séant à Nivelles EXPOSERA PUBLIQUEMENT EN VENTE LA FERME dite DU TILLIOUX ou Cense Brulée, avec ses dépendances, contenant 79 hectares 24 ares 46 centiares de pré terre et jardin divisée en 27 lots.

Cette ferme est située en la commune de Corroy-le-Grand au canton de Wavre, les terres y sont de bonne qualité, les bâtimens de cette ferme sont presque neufs couverts en ardoises et bien distribués.

Ces biens situés à portée du vieux Sart procurent en tout temps une chasse abondante en lièvres et perdreaux.

Après l'adjudication en détail, il y aura exposition en masse.

L'adjudication préparatoire est fixée au lundi 9 avril, et l'adjudication définitive au lundi 23 avril, chez M. Jamin, Hôtel Royal à Wavre à midi.

S'adresser pour avoir connaissance des titres et conditions au notaire FORTAMPS, à Wavre, pour renseignements à M<sup>e</sup> LOUMAYE, notaire à Envoz, et pour visiter les biens à M. ROMAIN, fermier, audit Corroy-le-Grand.

La vente aura lieu à des conditions très-avantageuses. 408

velir leurs membres, après avoir conquis tant de provinces à la république.

Il semble que les empires soient comme les hommes, qui se ressemblent dans leurs vertus comme dans leurs défauts.

Quelques économistes anglais, plus occupés de la richesse que du bonheur, observent, à propos de ces plaintes, que s'il est vrai que cette partie de la population ne vit pas dans une condition heureuse, il est vrai aussi que sans les machines à vapeur elle n'existerait même pas; il est certain qu'Arkwrigh, par l'invention des machines à filer le coton, en 1765, et Watt, par l'application de la vapeur aux machines, en 1779, ont donné à leur patrie une grande supériorité sur l'industrie des autres nations, tout en empiétant le sort d'un million d'ouvriers peut-être, et en domant lieu à une production qui excède souvent les besoins. Sans ces deux merveilleuses découvertes, l'Angleterre aurait peut-être perdu la supériorité dans les marchés étrangers, à cause de l'élevation des salaires qui est en grande partie due à la cherté des vivres.

Si un grand nombre d'ouvriers, comme je l'ai déjà dit, détériorent leur santé dans les filatures, d'autres se tuent par un désir désordonné du gain, qui les excite à travailler plus que leurs forces ne le permettent. Smith, dans son grand ouvrage, dit que là où les salaires sont le plus élevés, on trouve toujours les ouvriers les plus actifs et les plus intelligens. En Angleterre, par exemple, plus qu'en Écosse; dans le voisinage des villes, plus que dans les campagnes. Quelques ouvriers, à la vérité, lorsqu'ils peuvent gagner suffisamment en quatre jours pour s'entretenir toute la semaine, restent oisifs les trois autres jours; mais cela arrive au plus petit nombre. Au contraire, les artisans payés à la tâche sont ordinairement disposés à travailler avec excès, et ruinent en peu d'années leur santé. Un menuisier à Londres (dit Smith) et en quelques autres lieux, ne conserve guère son entière vigueur plus de huit ans. La même chose, à peu près, arrive dans quelques autres professions, où les ouvriers sont également payés à la tâche; et même dans les travaux de la campagne, chaque fois que le salaire est plus élevé que d'ordinaire. J'aurais voulu lire l'ouvrage du docteur Ramizini, écrit le siècle dernier, et consacré spécialement aux maladies causées par une trop grande application dans certaines professions, mais je n'ai pu me le procurer.

### Salle de la Société d'Emulation

GRAND CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné jeudi 15 mars 1838, par L. Henchenne, professeur au Conservatoire royal de Musique.

#### PROGRAMME. PREMIERE PARTIE.

- 1° Ouverture des Chaperons Blancs, par Auber.
- 2° Fantaisie pour le cor, par Gallay, exécuté par M. Alp. Massart, élève du Conservatoire.
- 3° Romances chantées par M. Berton.
- 4° Grand solo pour la flûte sur des mélodies allemandes, arrangé et exécuté par L. Henchenne.
- 5° Le Fou, scène de Clapissou, chantée par M. Herrmann.
- 6° Grandes variations à quatre mains pour le piano sur une marche de Guillaume Tell, par M. Hertz, exécutées par MM. Massart, frères, élève du Conservatoire.
- 7° Air d'Anna Bolena de Donizetti, chanté par Madame St Ange.

#### DEUXIEME PARTIE.

- 1° Ouverture des Huguenots, par Meyerbeer.
  - 2° Variations pour le basson, exécutées par M. Christophe, élève du Conservatoire.
  - 3° Les Brigands, romance de Madame de Bériot-Malibran, chantée par Madame St Ange.
  - 4° Les Chaperons Blancs, air varié pour la flûte, par Tulou, exécuté par L. Henchenne.
  - 5° La part du Diable, scène de Clapissou, chantée par M. Herrmann.
  - 6° Marche finale de la Symphonie en ut mineur de Beethoven.
- On commencera à six heures.  
Prix d'entrée 3 francs. — Le bureau sera ouvert à 4 heures.

### A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ,

AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT,

## UNE MAISON.

Composée de plusieurs quartiers, avec cour et dépendances, SITUÉE AU COMMENCEMENT DU QUAI DE LA SAUVENIÈRE, près l'ancien pont d'Avroy à Liège.  
S'adresser en l'étude de Maître DEBEFVE, notaire, rue Secours de Hasque, n° 281 à Liège. 348

A LOUER, pour être occupée de suite, UNE BONNE FERME, à 12 lieues de la ville, contenant environ douze hectares de jardin, prairie, cotillage, terre et houblonnière de première classe.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire, à Liège. 592

LE MARDI 20 MARS COURANT, à 10 heures,

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

- 1. UNE MAISON EN BON ÉTAT, côté 8.6.
- 2. UNE n. 792.
- 3. ET UNE n. 791, bâtie à neuf.

TOUTES LES TROIS RUE SUR LE MONT, à Liège.

ET LE MÊME JOUR, A 3 HEURES, IL VENDRA au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve d'infirmité ni de surenchère, UN JARDIN avec cabinet, situé au Pey. S'adresser audit notaire pour voir les conditions. 371

## HUILE ANTI-RHUMATISMALE DU DOCTEUR MOSUA.

Cette HUILE, employée depuis longtemps avec tant de succès par des praticiens de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne, etc., contre les RHUMATISMES et la GOUTTE, est aussi très efficace pour les LUXATIONS et les FOULURES ou ENTORSES.

Le prix de la fiole, avec une instruction détaillée est de 2 francs.

Un DEPOT en est établi à Liège, chez M. DAVREUX, pharmacien, rue royale, n. 922, où l'on trouve aussi les Pillules Écossaises purgatives d'Anderson et les Pastilles Pectorales au baume de Tolu.

## VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

JEUDI 15 MARS 1838, à dix heures du matin,

au domicile de la veuve Pierre Joseph MAGNÉE, sis faubourg Ste.-Marguerite, N° 320, à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ,

au plus offrant et au comptant, à UNE VENTE D'OBJETS MOBILIERS, consistant en Tables, Chaises, Commodes, Secrétaire, Haute Garderobe, une belle Horloge, ustensiles de ménage et de boutique et autres objets trop long à décrire.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

## DEMANDE

EN CONCESSION DES MINES

DE

## HOUILLE.

EXISTANTES SOUS UNE PARTIE DES COMMUNES DE

TEUVEN ET GEMMENICH,

DISTRICT DE VERVIERS, PROVINCE DE LIÈGE,

D'UNE ÉTENDUE DE

544 BONNIERS 42 PERCHES 79 AUNES CARRÉS.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 25 février 1838, sous le n° 1705, du répertoire particulier, le sieur Antoine Pairou, directeur des houillères domaniales de Kerkræde, agissant pour et au nom du domaine de l'état, a renouvelé la demande en concession de mines de houille, qu'il avait formée le 25 septembre 1828, pour et au nom du syndicat d'amortissement et dont copie est ci-après transcrite, et a demandé qu'elle fut publiée de nouveau conformément aux articles 22 à 26 de la loi du 21 avril 1810.

Aux nobles et très-honorables seigneurs députés des états de la province de Liège.

Le soussigné A. Pairou, directeur des houillères domaniales de Kerkræde, province de Limbourg, agissant pour et au nom de la commission permanente du syndicat d'amortissement, siégeant à Amsterdam, ayant reconnu qu'il existait sous une partie du territoire des communes de Teuven et Gemmenich, un terrain dans lequel il serait d'autant plus avantageux pour cette partie de la province d'établir des travaux d'exploitation qu'elle se trouve par sa situation trop éloignée des houillères situées dans les environs de Herve, et que le mauvais état des chemins ne permet pas aux habitants de cette contrée de venir s'approvisionner aux houillères domaniales de Kerkræde à moins de passer par le territoire prussien où ils sont obligés de déposer une caution et remplir d'autres formalités désagréables; par ces motifs, le soussigné désirant d'ouvrir une exploitation sur ce point, vient demander à vos seigneuries la concession des mines de houille existantes sous une partie des communes de Teuven et Gemmenich, district de Verviers, province de Liège, d'une étendue de trois cent quarante quatre bonniers quarante deux perches soixante dix neuf aunes carrés.

Espérant que vos seigneuries daigneront accueillir favorablement cette demande en concession, le soussigné a l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le directeur des houillères domaniales,

Signé, A. PAIROU.

Cette demande, conformément au plan ci-joint, en triple expédition où les limites sont indiquées par une lizère orange, est délimitée comme suit :

## Délimitation.

AU NORD,

partant de la rivière de Geule à la traverse de la ligne servant de limite aux provinces de Liège et de Limbourg à l'endroit dit fond de Dipgræd, A; remontant cette rivière jusqu'à la rencontre d'un ruisseau affluent du Nord-Est, formant également la limite entre les provinces susdites, B suivant en montant ce ruisseau jusqu'à l'angle Sud-Ouest de la haye séparation des prairies des sieurs Loesberg et Koenings, C de ce point, par une ligne droite longue de treize cent quinze aunes, passant par l'angle Nord de la ferme de Fersasen, appartenant à M<sup>me</sup> la comtesse d'Astier, arrêtée à la rencontre d'une seconde ligne droite tirée dans la direction du plein Nord au Sud en touchant à l'angle Est de la ferme du Sr. de Lassaulx, D.

A L'EST,

partant dudit point, en suivant vers Sud cette seconde ligne formant avec la première, vers Sud-Ouest un angle de 85° s'arrêtant à la longueur de 1650 aunes à la rencontre d'une 5<sup>me</sup> ligne droite tirée de la jonction du chemin de Panesberg à Aubel avec celui de Terhagen à Beusdal, en suivant la perpendiculaire à la méridienne, E. Au Sud et à l'Ouest, suivant cette dernière ligne longue de 1750 aunes formant avec la précédente un angle vers Nord-Ouest de 90 degrés, jusqu'au dit point de jonction de chemins point F suivant de la ledit chemin de Ferhagen à Beusdal jusqu'à la rencontre de la limite des provinces de Liège et Limbourg, A.

AU NORD-OUEST,

suivant vers le Nord Est de borne en borne lesdites limites de province, jusqu'à la rencontre de la rivière de Geule, point de départ, A.

Le soussigné se soumet au plan d'exploitation qui lui sera prescrit par l'administration des mines ainsi qu'à l'acquit de redevances établies et offre aux propriétaires de la surface dix cents par bonnier métrique.

## LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

## CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège,

Verviers, Teuven, Gemmenich et Kerkræde feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concessions ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication; pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4<sup>e</sup> mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 2 mars 1838.

Présens : MM. baron Vandensteen, gouverneur président, Delfosse, Scronx, Hulbart, Gouvy, Lhoneux et Warzée, greffier provincial.

Pour extrait conforme,

Le greffier provincial,

F.-N.-J. WARSÉE.

## BOURSES.

PARIS, LE 10 MARS.

Trois p. c. . . .	80 05	Actions réunies. . . .	—
Quatre p. c. . . .	102	Différée ancienne. . . .	—
Cinq p. c. . . .	108 10	Dito nouv. s. int. . . .	—
Act. de la Banque. 2640		Dettes actives. . . .	20 5/4
Obl. la vil. de Par. 1160		Id. passive. . . .	4 5/8
Emprunt belge. . . .	104 5/4	Emp. rom. . . .	101 5/4
Société Générale. . . .	—	Rente de Naples. . . .	99 60
Banque de Belgiq. 1510		Emp. portugais. . . .	—
Mutualité. . . .	—	Migueliste. . . .	—

LONDRES, LE 9 MARS.

3 <sup>o</sup> p. consolidés. . . .	95 1/4	Différées. . . .	7 5/8
BELGE. 1852, c. d. 105 1/2		Passives. . . .	4 5/8
HOLL. Dette active. 55 1/8		RUSSE. . . .	—
PORTUG. 5 p. c. 50		BRESIL. . . .	75 1/4
Id. 3 p. c. 20		MEXICAINS 5 p. c. . . .	» »
Esp. Emp. 1854. . . .	20 1/8		

AMSTERDAM, LE 10 MARS.

HOLL. Dette activ. 102 1/8		Certific. à Amster. . . .	97 5/8
Dito 2 1/2. . . .	55 5/16	POLOGNE. L. H. 500	140 »
Différée. . . .	» »	PR <sup>o</sup> . L. de Rd. 50	» »
Billet de change. 22 5/8		ESPAGNE. E. Ard. . . .	18 15/16
Obl. synd. d'am. 94 15/16		Dito grd. . . .	17 15/16
» 5 1/2. 78 »		Dettes différ. anc. . . .	» »
S. de C. des P.-B. 180 1/4		» nouv. . . .	5 5/4
» nouvelle. . . .	—	» passive. . . .	4 5/8
RUSSE. Hope et C <sup>o</sup> 105 5/8		AUTR. Métall. 5. . . .	» »
» 1829, 5. 105 5/8		BRES. Obl. à Lond. . . .	75 5/4
Inscr. au gr. livre 69 1/4			

ANVERS, LE 10 MARS.

ANVERS. Det. act. 104		A PRUSSE. Em. à Berl. . . .	115 1/2	P
» Det. diff. 48 1/4		A NAPLES. Cert. Fal. . . .	95 1/4	P
Empr. de 48 mill. 102 5/8		P. ET. RON. Lev. 1852. . . .	101	P
Id. de 50 mill. 95 94 1/8		A Cert. à A. 1854. . . .	100 »	P
HOLL. Dette activ. 55 1/8				
Rente rembours. . . .	99 1/2	A CHANGES.		
AUTRICHE. Métall. 106 1/8		Amsterd. C. jours. . . .	pair.	
Lots de fl. 100. . . .	—	Id. 5 mois. . . .	—	
» fl. 250. . . .	451	A Rotterd. C. jours. . . .	pair.	
» fl. 500. . . .	724	Id. 5 mois. . . .	—	
POLOG. Lots fl. 500. . . .	—	A Paris. C. jours. . . .	7/8 »	P
» fl. 500. 159 1/4		Id. 5 mois. . . .	—	
BRES. Em. L. 1854. 75 5/4		A Londres. C. jours. . . .	40 1/4 1/2	P
ESPAGNE. Ardoin. . . .	18 1/2	Id. 5 mois. . . .	—	
Dettes passiv. 1854. . . .	—	A Francfort. C. jours . . .	55 15/16	
» Différée. . . .	5 5/8	Id. 5 mois. . . .	55 9/16	
DANEMARC. E. Notl. 95 5/4		A Bruxelles et Gand. . . .	1/8 »	
Dito à L. . . .	74 1/2			

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 10 MARS.

L'actif espagnol a été assez ferme aujourd'hui : ouvert 18 1/2 et reste argent au comptant.

Primes à un mois 18 1/2 d. 1<sup>o</sup> p. A. Idem au 19/20 courant 18 5/4 d. 1/4 »

Actions de la Banque d'Anvers : ouvert 109 5/4 110 et reste 109 5/4 cours.

Cours. — Brésiliens 75 5/4 A au comptant.

On a fait passablement d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS. — 11 MARS, 2 HEURES DU SOIR.

Emp. Rols. 5 p. c. 102 »		P Soc. émis. de Par. 1770	A
» 50 m. 4 p. c. 94 1/4		A Société de comm. 165	A
ESPAGNE. Detl. ac. 18 5/8		P Banque de Belgiq. 147	P
» fin courant. . . .	—	Société nationale. 152	P
» différ. 1850. . . .	—	Mutualité industr. 117 1/4	P
» 1855. . . .	—	Actions réunies. . . .	105 7/8
» Dette passiv. . . .	—	Soc. ind. luxemb. 101	A
Soc. génér. en fl. 858		A Ch. de fer de Col. 1075	P

VIENNE, LE 2 MARS.

Métalliques, 107 » p. — Actions de la Banque, 1448 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 10 MARS.

Café. — Cette fête est calme par continuation.  
Étain. — Une cinquantaine de blocs étain Banca vient d'être traitée à prix qui est tenu secret.  
Poivre. — On a réalisé hier 800 sacs poivre Sumatra à 21 1/2 c. entrp.  
Sucre brut. — On a encore traité une centaine de caisses Havane brut à f. 19 pav. étranger.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 9 MARS.

Le trois-mâts américain Majestic Kinckley, venant de New-York, ch. de coton, huile de poisson, potasse. — Le brick anglais Arab, v. de Montevideo, ch. de cornes et 12,000 cuirs.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.